

Comité de Pilotage

QUATRIÈME RÉUNION

Sommaire

Ordre du jour :

- I. Description du processus de décision (et décision sur son application)
- II. Modification de la composition du comité de pilotage (décision)
- III. Bilan de la montée en compétences
- IV. Méthodologie du diagnostic
- V. Décision sur l'état des lieux

I. Description du processus de décision (et décision sur son application)

- II. Modification de la composition du comité de pilotage (décision)
- III. Bilan de la montée en compétences
- IV. Méthodologie du diagnostic
- V. Décision sur l'état des lieux

Processus de décision dans un PTGE

Le PTGE est un processus visant une décision consensuelle : **construire ensemble un projet commun.**

Les systèmes de vote traditionnels ont leur limite et ne rentrent pas dans cette recherche de la compréhension de chacun.

- Nous nous inspirons de la prise de décision par consentement qui permet de discuter sur les objections de chacun.
- C'est une démarche plus lourde que nous souhaitons mettre en place pour les rapports clefs, changements d'étapes

≈ une mise en place formelle de la méthode mise en place jusqu'à présent

1

Rappel de l'historique menant à la décision du jour

2

Résolution « A » mise à la décision

Dialogue en plénière :

Questions de compréhension, de remise en contexte, de clarification de la proposition

Echelle de consentement :

Je m'apprête à valider cette résolution étant satisfait du résultat et du processus y ayant abouti

Je m'apprête à valider cette résolution même si j'ai des réserves sur le résultat et le processus y ayant abouti

Je m'apprête à m'abstenir

J'ai une(des) objection(s) que je souhaite mettre au débat avant de me prononcer. Je l'argumente, et autant que possible je propose une solution qui me permettrait, si elle est approuvée, de valider la résolution

Je m'apprête à ne pas valider cette résolution car j'ai une(des) objection(s) qui me semble(nt) bloquante(s), et qui ne semble(nt) pas trouver réponse dans la suite du processus.

3

Discussion sur la forme

4

Discussion sur le fond

5

Mise au vote

A. Expression des structures :

1. Positionnement sur l'échelle de consentement
2. Argumentation, les cas échéants, de l'objection ou de l'abstention

B. Réflexion collective sur les objections :

3. Discussion sur les objections s./l. (clarification, proposition de résolution)
4. Le cas échéant, amendement de la résolution A (= résolution B)

Engagement des structures :

1. Vote à main levée
2. Validation si « Contre » ≤ 15 % du COPIL

I. Description du processus de décision (et décision sur son application)

II. Modification de la composition du comité de pilotage (décision)

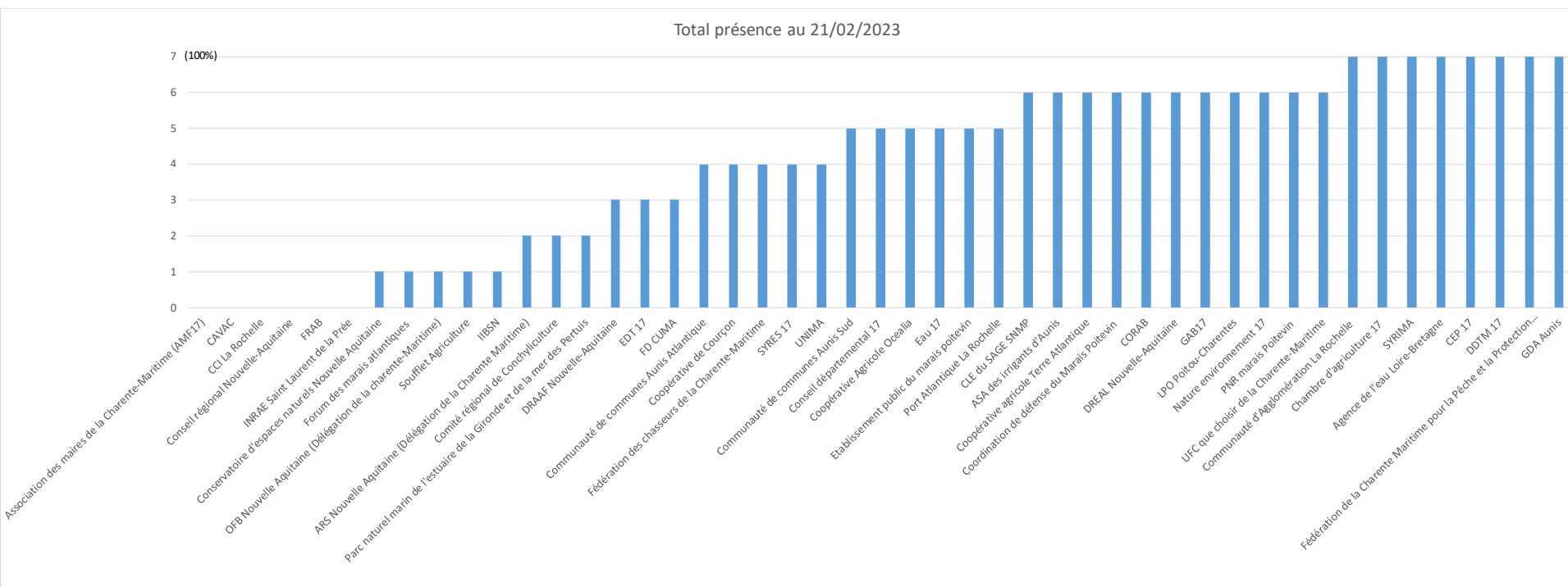
III. Bilan de la montée en compétences

IV. Méthodologie du diagnostic

V. Décision sur l'état des lieux

COPIL : Suivi de présences

Détail des présences :



Jamais venus : AMF 17 ; CAVAC ; CCI La Rochelle ; Région NA ; FRAB ; INRAE

Venus 1 fois : CEN NA ; FMA ; OFB ; Soufflet ; IIBSN

Venus 2 fois : ARS ; PNM ; CRC

Ont été questionnées

Ont fait l'objet d'un courrier

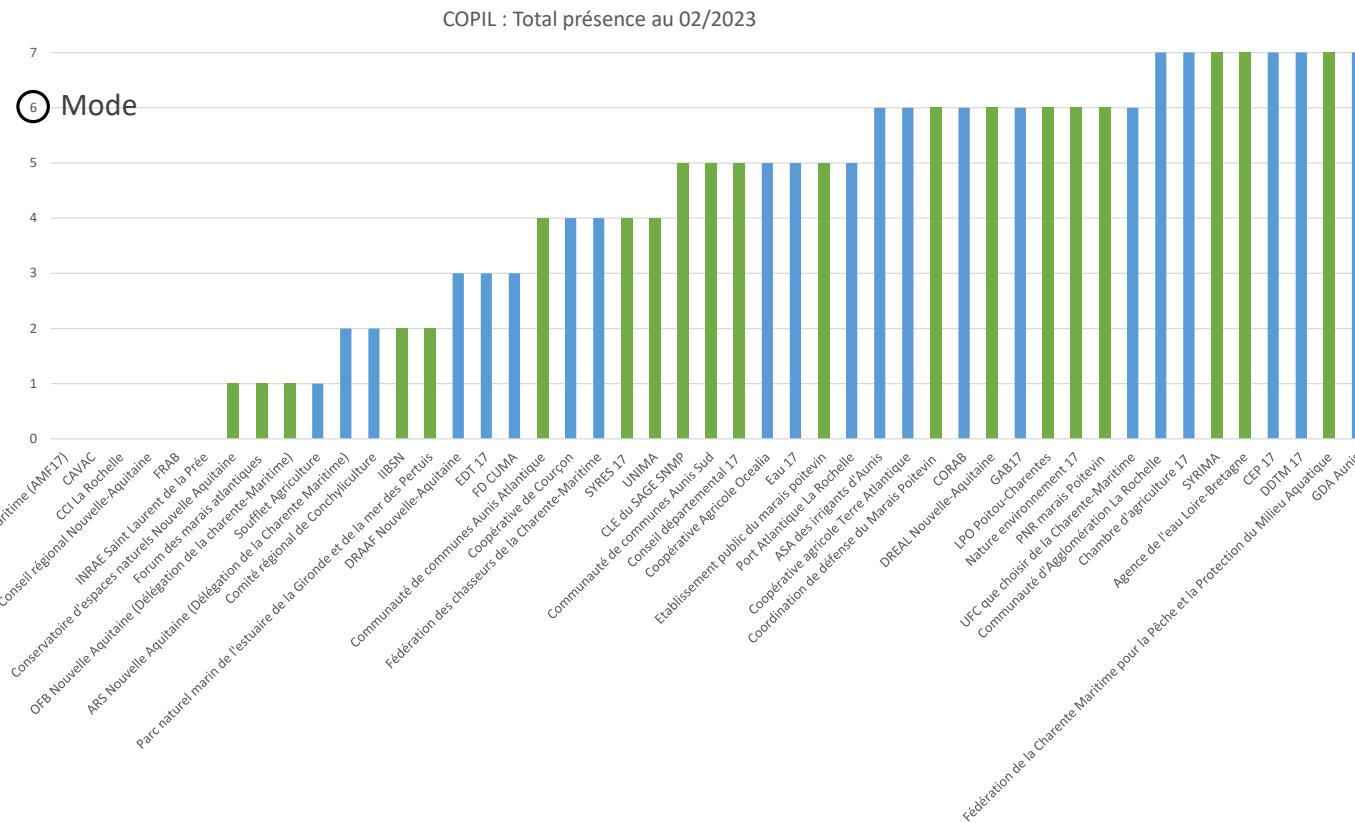
Sont intervenues à la montée en compétences

COPIL : Volontés de désengagement

Présence	Structure	Volonté de se dégager du COPIL	Raison exprimée
Aucune	AMF 17	Oui	La décision du précédent président a été de ne pas s'inclure dans le PTGE dès le début, position validée de nouveau en 2023.
	INRAE St-Laurent de la Prée	Oui	Non intéressé par la décision au sein du PTGE mais par l'apport scientifique sur les milieux prairiaux par des projets de recherche.
	CAVAC	Oui	Territoire éloigné de leur hinterland. Suivi tout de même des échanges.
	FRAB	Oui	Choix entre GAB 17 et FRAB : Laisser la mention « GAB17 »
	Région NA	Non	« Le conseil Régional Nouvelle-Aquitaine est engagé dans les PTGE, outils indispensables de la gestion quantitative. Vu le nombre de PTGE en cours de construction, nous faisons au mieux pour assister au COPIL en fonction des moyens humains disponibles. Nous souhaitons donc rester dans la démarche. »
	CCI La Rochelle	Non	
1	Forum des Marais Atlantiques	Oui	« Nous ne souhaitons pas figurer au titre de membre du comité de pilotage. Notre simple participation au titre de spécialiste mobilisable dans les comités technique est plus légitime et pertinente. »
	Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine	Oui	« nous vous confirmons notre souhait de nous désengager du COPIL du PTGE Curé, sans pour autant nous écarter de la concertation du PTGE Curé (participations aux ateliers techniques ou à la mise en place d'actions par exemple). »
	IIBSN	Oui	« Nous affirmons notre intérêt pour ce projet et la mobilisation de l'IIBSN pour atteindre les objectifs visés. Néanmoins les moyens disponibles ne permettent pas à l'institution d'être présente régulièrement au COPIL, compte tenu du fait qu'un de nos agents est déjà présent en tant qu'animateur du SAGE SNMP »
	OFB Nouvelle-Aquitaine	Non	
	Soufflet Agriculture	? → Oui	Pas de réponse précise.

→ Volontés de se désengager de l'instance décisionnaire pour 7 structures mais pas de la concertation technique dans l'ensemble

Participation - Répartition en « collège »



- Collège « Milieux » = 20/22 acteurs (moyenne 4,5 fois/7) .
- Collège « activités économiques » = 21/25 acteurs (moyenne 4,9 fois/7).

- Préoccupation importante d'un « déséquilibre dans la représentation » → Après analyse **il n'y a pas de déséquilibre manifeste dans les membres participants** (nouvelle composition du COPIL proposée)
- En revanche, **l'addition du panel agricole déséquilibre en atelier** (malgré la représentativité des différents systèmes de production). Pour équilibrer les échanges en atelier **il faudra veiller par la suite à faire intervenir d'autres structures territoriales « milieux » en fonction de leurs compétences.**
- Proposition d'intégrer le panel avec 1 ou 2 observateurs changeants (**pas de pouvoir décisionnel**) au COPIL

Nouvelle composition proposée

Structuration 2023/2024	Structuration 2023/2024
Agence de l'eau Loire-Bretagne	DREAL Nouvelle-Aquitaine
ARS Nouvelle Aquitaine	Eau 17
ASA des irrigants d'Aunis	EDT17
CCI La Rochelle	Etablissement public du marais poitevin
CEP 17	FD CUMA
Chambre d'agriculture 17	Fédération de la Charente Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
CLE du SAGE SNMP	Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime
Comité régional de Conchyliculture	GAB17
Communauté d'Agglomération La Rochelle	GDA Aunis
Communauté de communes Aunis Atlantique	LPO Poitou-Charentes
Communauté de communes Aunis Sud	Nature environnement 17
Conseil départemental 17	OFB Nouvelle Aquitaine
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
Coopérative Agricole Ocealia	PNR Marais Poitevin
Coopérative agricole Terre Atlantique	Port Atlantique La Rochelle
Coopérative de Courçon	Soufflet Agriculture
Coordination de défense du Marais Poitevin	SYRES 17
CORAB	SYRIMA
DDTM 17	UFC que choisir de la Charente-Maritime
DRAAF Nouvelle-Aquitaine	UNIMA

Structures ayant exprimées leurs souhait de désengagement du COPIL
Association des maires de la Charente-Maritime (AMF17)
CAVAC
Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine
Forum des marais atlantiques
FRAB
IIBSN
INRAE Saint Laurent de la Prée

Décision

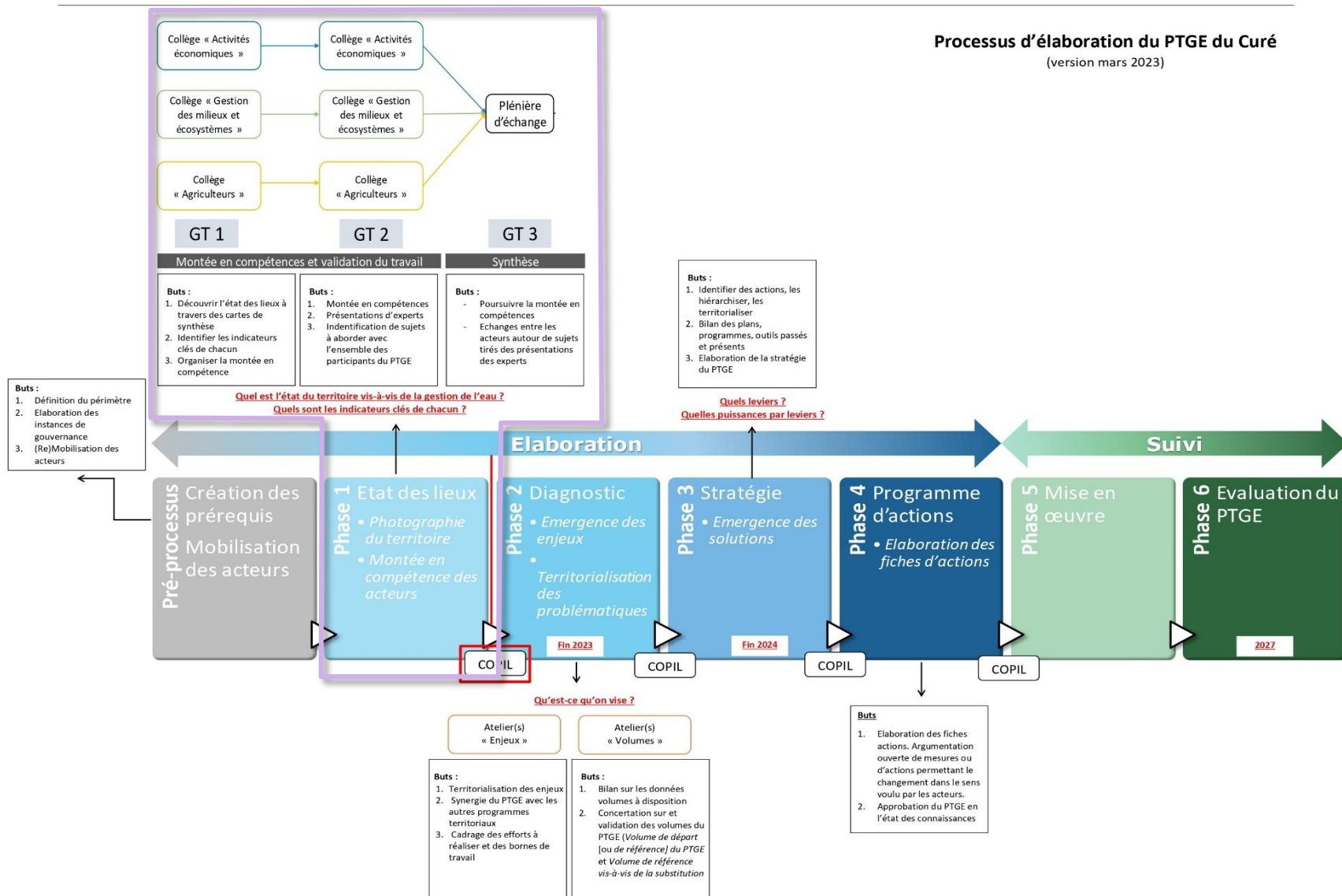
- I. Description du processus de décision (et décision sur son application)
- II. Modification de la composition du comité de pilotage (décision)

III. Bilan de la montée en compétences

- IV. Méthodologie du diagnostic
- V. Décision sur l'état des lieux

Frise chronologique

Processus d'élaboration du PTGE du Curé (version mars 2023)



Objectifs de la montée en compétences

Objectifs du GT1 :

- Partager des éléments factuels sur l'état et les usages de l'eau sur le bassin du Curé. Pointer des indicateurs clefs ;
- Recueillir les interrogations et précisions des différents acteurs du territoire ;
- Créer des échanges entre les acteurs d'un même collège.

Objectifs du GT2

- Approfondir un thème du PTGE Curé différent pour chaque collège ;
- Permettre la compréhension des enjeux de l'autre ;
- Identifier des sujets de discussion avec les autres collèges.

Objectifs du GT3

- Créer un espace d'échanges entre les acteurs du PTGE
- Témoigner de ses enjeux propres et de comprendre ceux des autres

Attentes ayant émergé des GT

Attentes relatives au contenu du PTGE :

S'appuyer sur le fonctionnement hydrogéologique du territoire
S'inscrire dans une logique de partage et de vivre ensemble
Prendre en compte les enjeux de l'agriculture
Améliorer et prendre en compte les connaissances sur les besoins des milieux & de leur préservation
Atteindre l'équilibre qualitatif et quantitatif de l'eau et des milieux
Prendre en compte les besoins de la biodiversité & de sa protection
Anticiper et s'adapter aux changements climatiques.

Attentes relative à l'outil PTGE :

Veiller à l'effectivité et l'opérationnalité du plan d'action du PTGE du Curé
Contribuer à une synergie entre les instruments règlementaires du territoire
Respecter la réglementation en vigueur
Assurer un équilibre de la représentation des différents intérêts dans les instances du PTGE du Curé
Respecter la diversité des points de vue
Parvenir à un diagnostic partagé entre les acteurs du territoire

→ Attentes de représentativité, d'écoute, d'opérationnalité, et de relation entre les participants

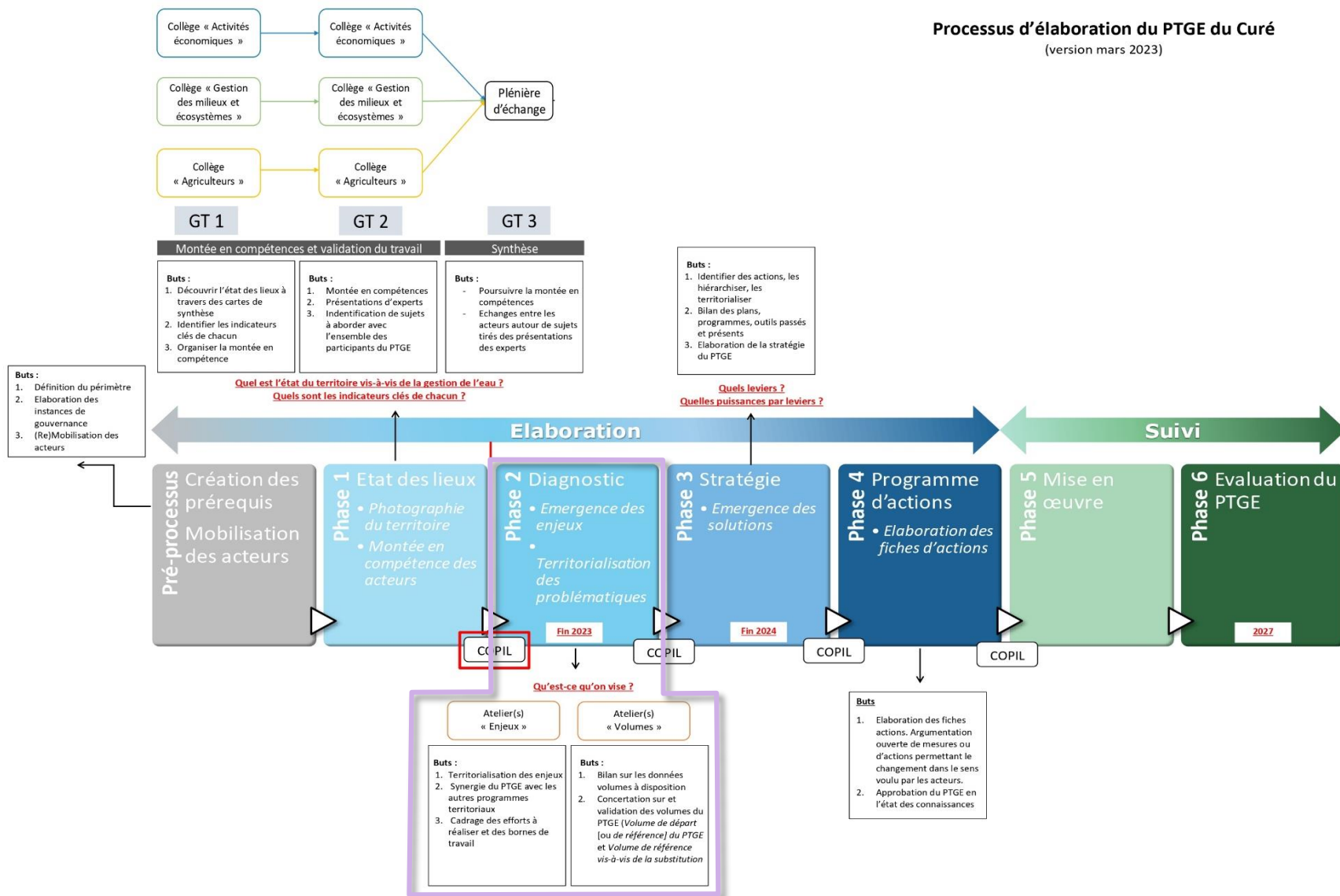
- I. Description du processus de décision (et décision sur son application)
- II. Modification de la composition du comité de pilotage (décision)
- III. Bilan de la montée en compétences

IV. Méthodologie du diagnostic

- V. Décision sur l'état des lieux

Frise chronologique

Processus d'élaboration du PTGE du Curé (version mars 2023)



Que doit faire le diagnostic ?

Le diagnostic comporte plusieurs objectifs :

- Réaliser un document technique des ressources et des besoins initiaux et prospectifs pour les différents usages de l'eau
- Préparer la stratégie en **territorialisant** les enjeux permettant d'élaborer des actions territorialisées
- Déterminer les volumes de référence = cadrage de la phase stratégie précisant les bornes d'accompagnement des réductions de prélèvements estivaux

Le cadre du diagnostic est rappelé dans l'additif du 17 janvier 2023 à l'instruction du 7 mai 2019 relative au PTGE.

Que doit faire le diagnostic ?

Le diagnostic comporte plusieurs objectifs :

- Réaliser un document technique des ressources et des besoins initiaux et prospectifs pour les différents usages de l'eau

- Préparer la stratégie en territorialisant les enjeux permettant d'élaborer des actions territorialisées

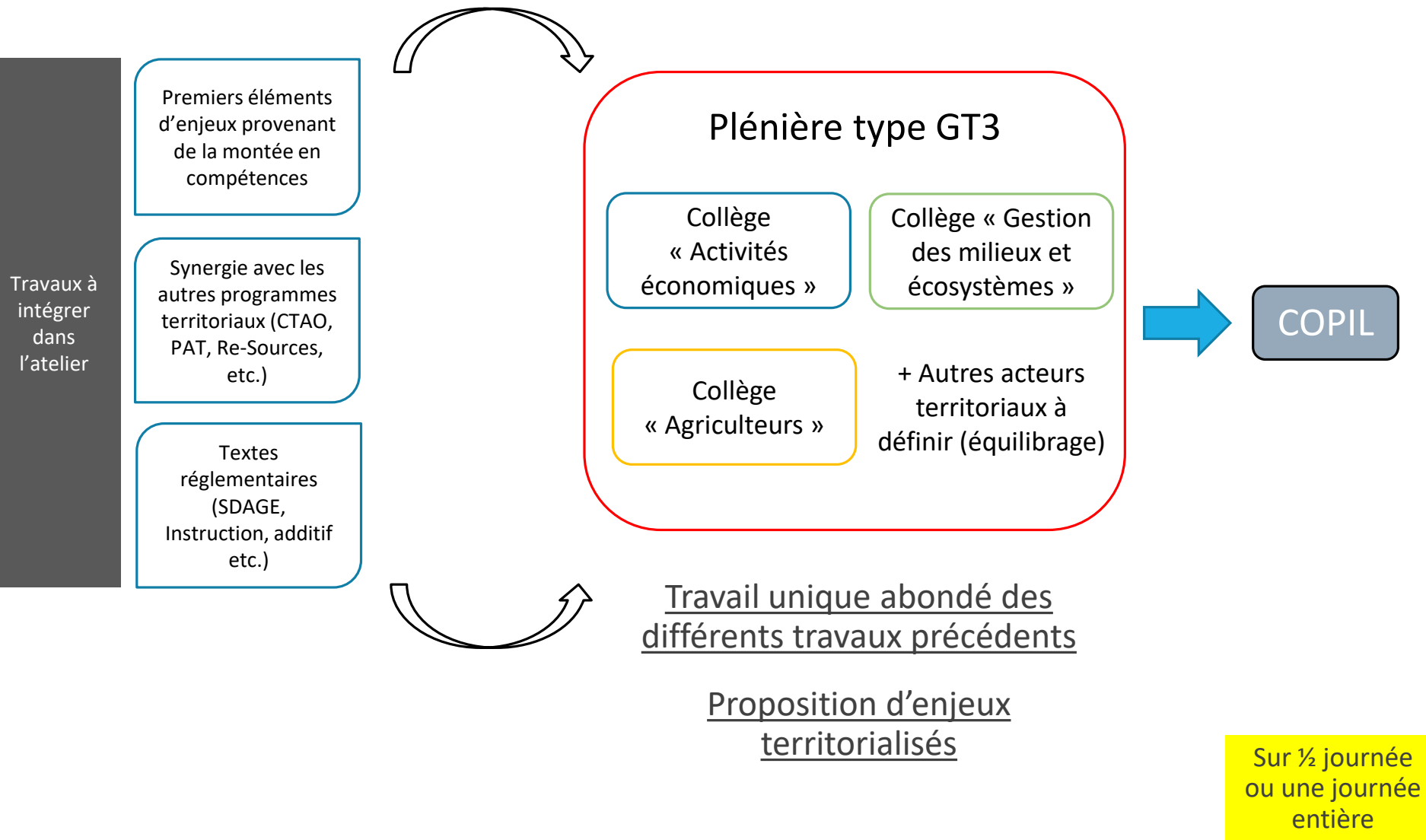


thématique
« Enjeux »

- Déterminer les volumes de référence = cadrage de la phase stratégie précisant les bornes d'accompagnement des réductions de prélèvements estivaux

Le cadre du diagnostic est rappelé dans l'additif du 17 janvier 2023 à l'instruction du 7 mai 2019 relative au PTGE.

Atelier « Enjeux »



Que doit faire le diagnostic ?

Le diagnostic comporte plusieurs objectifs :

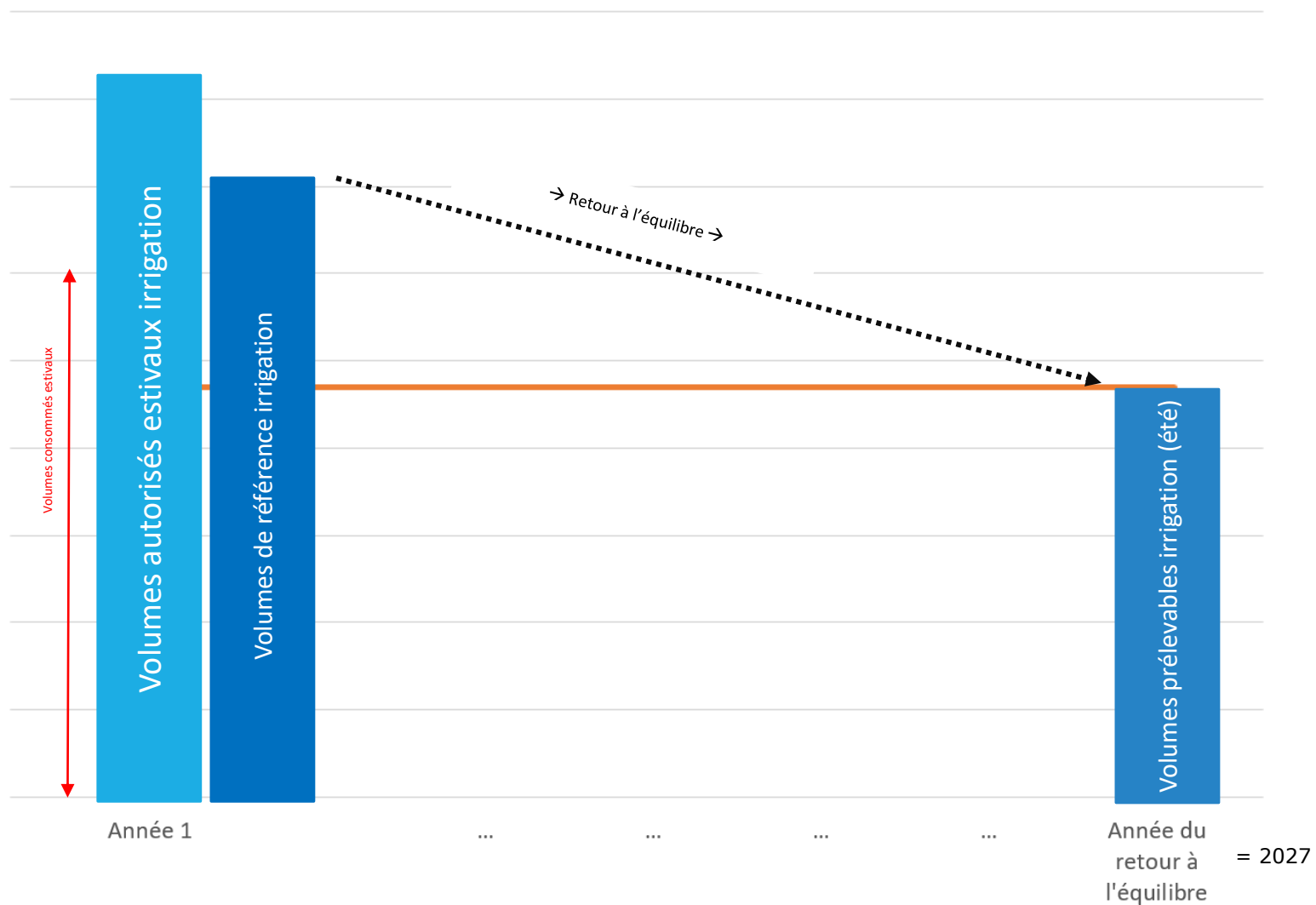
- Réaliser un document technique des ressources et des besoins initiaux et prospectifs pour les différents usages de l'eau
- Préparer la stratégie en **territorialisant** les enjeux permettant d'élaborer des actions territorialisées
- **Déterminer le volume de référence** = cadrage de la phase stratégie précisant les bornes d'accompagnement des réductions de prélèvements estivaux



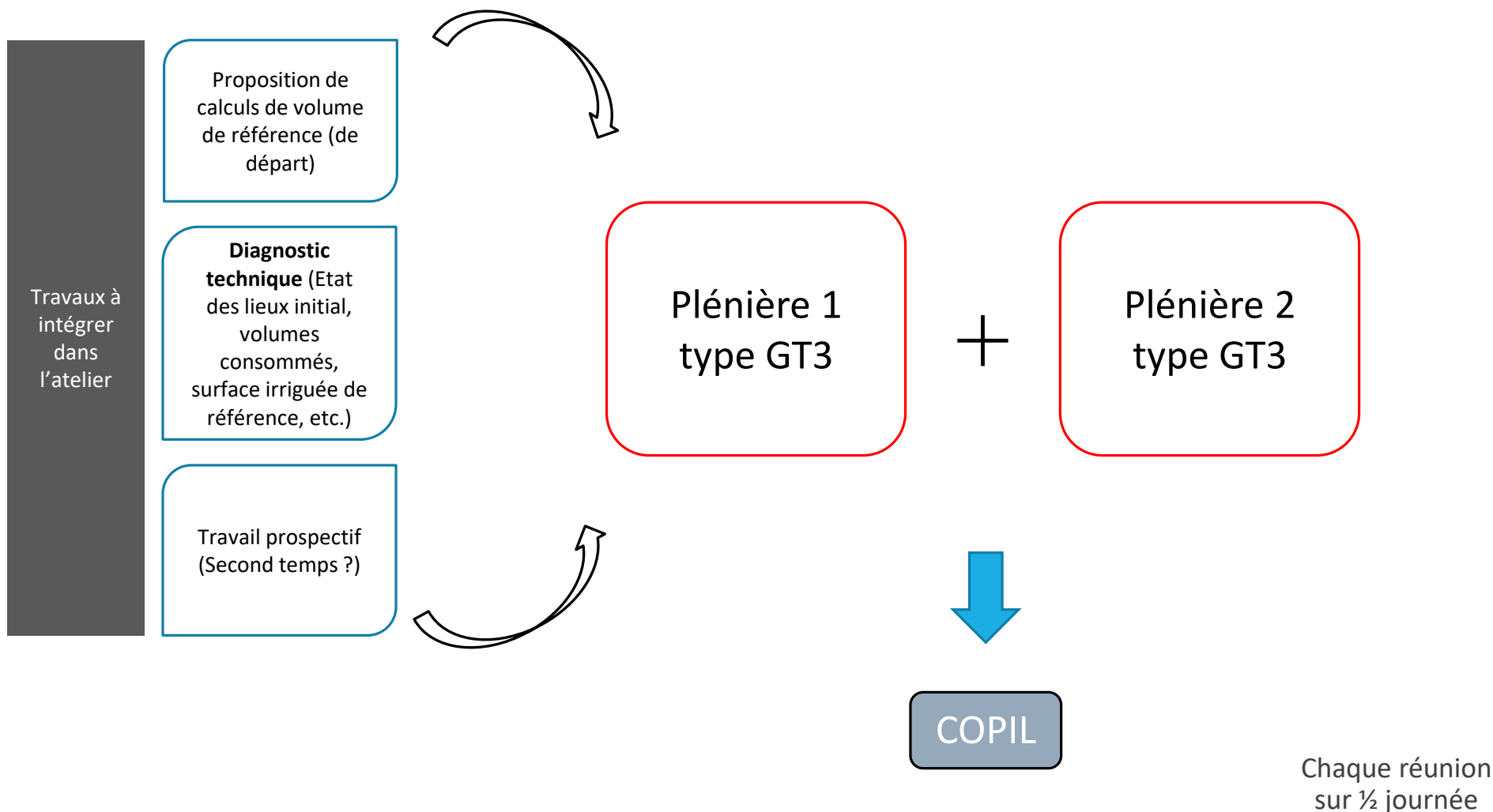
thématique
« Volume »

Le cadre du diagnostic est rappelé dans l'additif du 17 janvier 2023 à l'instruction du 7 mai 2019 relative au PTGE.

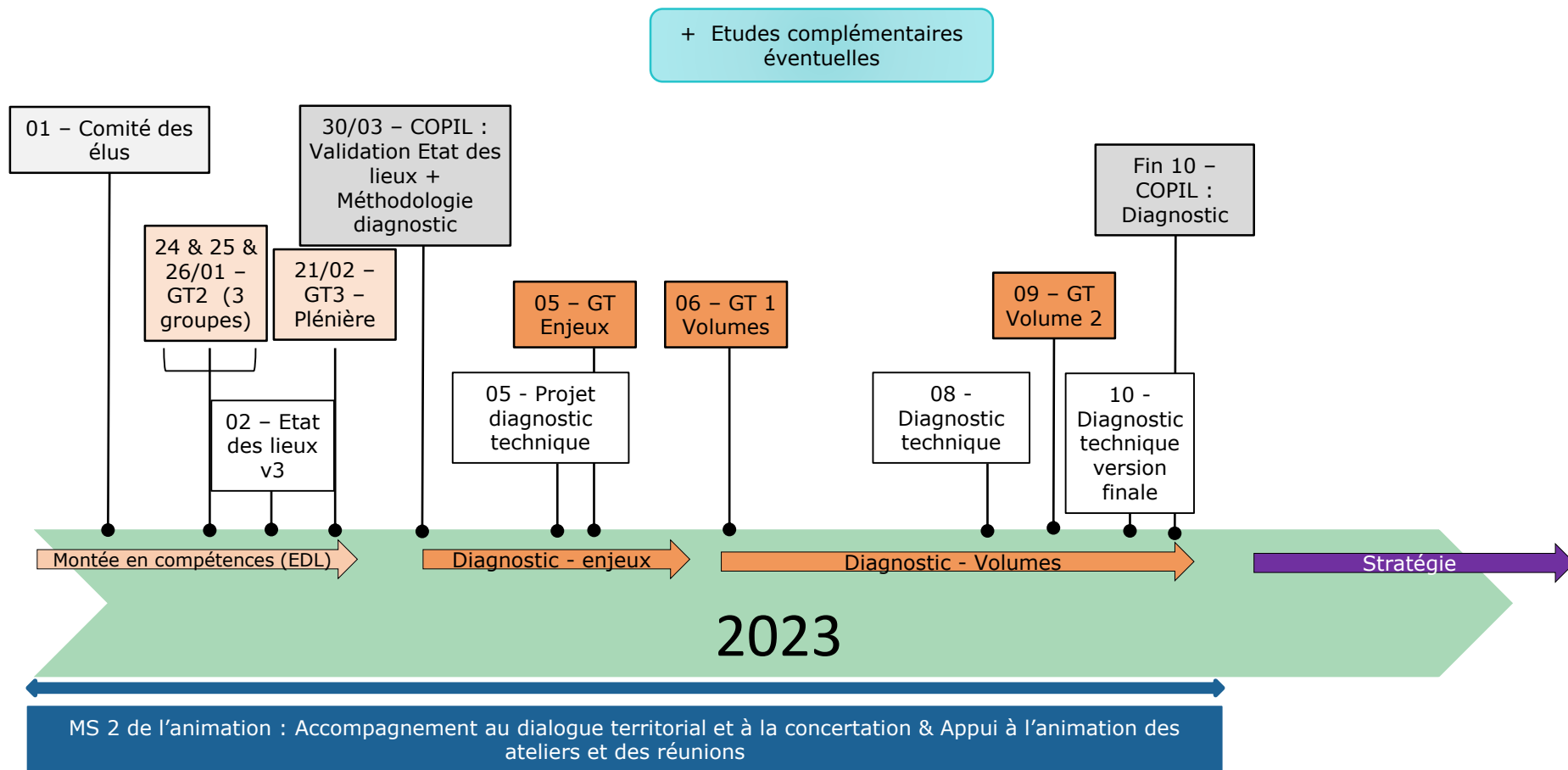
Volume de référence (= de départ du PTGE)



Ateliers « Volumes »



Rétroplanning 2023



- I. Description du processus de décision (et décision sur son application)
- II. Modification de la composition du comité de pilotage (décision)
- III. Bilan de la montée en compétences
- IV. Méthodologie du diagnostic

V. Décision sur l'état des lieux

1

Rappel de l'historique menant à la décision du jour

2

Résolution « A » mise à la décision

Dialogue en plénière :

Questions de compréhension, de remise en contexte, de clarification de la proposition

Echelle de consentement :

Je m'apprête à valider cette résolution étant satisfait du résultat et du processus y ayant abouti

Je m'apprête à valider cette résolution même si j'ai des réserves sur le résultat et le processus y ayant abouti

Je m'apprête à m'abstenir

J'ai une(des) objection(s) que je souhaite mettre au débat avant de me prononcer. Je l'argumente, et autant que possible je propose une solution qui me permettrait, si elle est approuvée, de valider la résolution

Je m'apprête à ne pas valider cette résolution car j'ai une(des) objection(s) qui me semble(nt) bloquante(s), et qui ne semble(nt) pas trouver réponse dans la suite du processus.

3

Discussion sur la forme

4

Discussion sur le fond

5

Mise au vote

A. Expression des structures :

1. Positionnement sur l'échelle de consentement
2. Argumentation, les cas échéants, de l'objection ou de l'abstention

B. Réflexion collective sur les objections :

3. Discussion sur les objections s./l. (clarification, proposition de résolution)
4. Le cas échéant, amendement de la résolution A (= résolution B)

Engagement des structures :

1. Vote à main levée
2. Validation si « Contre » ≤ 15 % du COPIL

Historique

Entamée en avril 2021 (depuis 2 ans), la phase état des lieux du PTGE du Curé a comporté jusqu'à présent :

- 43 entretiens individuels avec les membres du COPIL (réalisé par Lisode)
 - De nombreux entretiens individuels à la demande ou sur sollicitation avec les membres du COPIL et des experts extérieurs (réalisé par le co-portage)
 - La réponse à 3 interpellation(s) écrite(s)
 - 3 réunions du COPIL + celui-ci
 - 1 réunion en plénière d'acculturation sur l'outil PTGE (novembre 2022)
 - 3 séries de 3 ateliers de montée en compétences
 - 5 cellules d'accompagnement
- Ce qui a donné lieu à **3 révisions successives du document d'état des lieux technique**, disponibles pour le COPIL (et le panel agricole) sur le site du SYRIMA

Modifications apportées de l'état des lieux v1 (juin 2022) à l'état des lieux v2 (octobre 2022)		Suivi des modifications	Modifications apportées de l'état des lieux v2 (octobre 2022) à l'état des lieux v3 (février 2023)	
Thèmes changés	Nature de la modification	Thèmes changés	Nature de la modification	
		1.2.2 La géologie	Ajout des coupes géologiques	
1.2.4 Réserve utile des sols	Modification carte			
1.4.1.2 Pluviométrie	Ajout isohyètes et pluie efficace			
1.4.1.4 Bilan Hydrique	Ajout comparaison ETP - ETR			
1.4.2.1 Température	Suppression évolution des températures à Saintes entre 1959 et 2019			
1.5.5 Des espèces patrimoniales	Ajout inventaire piscicole 2014 2020 Ajout frayères à brochets Ajout des inventaires naturalistes sur le bassin du Curé (Synthèse ; Oiseaux ; Mammifères ; Reptiles et amphibiens ; Odonates ; Rhopalocères)	1.5.5 Des espèces patrimoniales	Modification frayères à brochets	
		1.5.6 Des espèces exotiques envahissantes (EEE)	Ajout photos et précisions	
1.5.8.1 Une réserve naturelle nationale	Ajout des habitats benthiques au large du Curé (dont baie de l'aiguillon)			
		2.1.8 Le cadre des compétences dédiées aux EPCI en lien avec l'eau	Précisions gestion des eaux pluviales	
		2.1.10.4 Le CTMA des marais côtiers de l'agglomération rochelaise	Précisions	
		2.1.11 Les Contrats Territoriaux pour la préservation de la qualité de l'eau sur les aires d'alimentation de captages dans le cadre du Programme Re-Sources	Précisions	
		2.2 Dispositifs réglementaires de la gestion de l'eau	Ajout d'un préambule	
		2.2.1.1 Gestion structurelle – volumes prélevables & volumes cibles	Modifications dont schématisation	
		2.3.4.4 Les syndicats mixtes	Ajout du SILEC	
2.3.8.1 Les ASA	Modification carte			
2.3.9 Les associations environnementales	Ajout de la FDAAPPMA 17			
2.3.10 Gestion des zones humides, du marais et du littoral	Ajout du 2.3.10.1 Le Parc Naturel régional du Marais Poitevin			
3. La ressource en eau	Modification carte des différentes masses d'eau			
3.1.3.2 Etat qualitatif - les nitrates	Ajout du 3.1.3.2.2 Etude de l'inertie de la nappe et mes phénomènes de dénitrification naturelle sur les captages de Varaize, Fraise-Bois Boulard et Anais (Terraqua, 2018 Décembre)			
		3.1.3.3 Etat qualitatif – substances chimiques	Ajout données CDA La Rochelle Ajout 3.1.3.3.2 La BNV-D	
		3.1.3.4.2 Chroniques piézométriques	Ajout analyse des dates de dépassement des seuils piézométriques	
3.2.2.1.1.1.1 Nitrates	Ajout étude ANSES 2022 risque sanitaire de la consommation des nitrates			
3.2.2.1.2.2 Etat piscicole	Ajout du suivi en marais par la FDAAPPMA17 sur le bassin du Curé			
3.2.2.1.2 Qualité biologique	Ajout de la qualité de l'habitat du point de vue morphologique			
3.2.2.2 Contexte hydraulique et gestion des ouvrages	Ajout du 3.2.2.2.4 Méthode Réseau d'Evaluation des habitats (REH) Ajout du 3.2.2.2.5 Rectitude du cours d'eau			
		3.2.2.2.6 Inventaire des plans d'eau	Ajout analyse des plans d'eau	
3.2.3.1 Régime Hydrologique - Suivi des débits	Ajout du 3.2.3.1.4 Relation nappe-rivière			
3.2.3.3 Suivi des écoulements par l'ONDE	Ajout du 3.2.3.3.2 Identification des assecs naturels			
3.2.3.3.3 Historique des assecs depuis 1990	Ajout du suivi des sources de bordure			
3.2.3.4 Suivi des écoulements – Fédération de Pêche 17	Ajout du suivi des écoulements par la FDAAPPMA 17 Conclusion sur les assecs par cours d'eau			
4.2.1.1 Les différentes sources de l'eau potable	Ajout des consommations des communautés de commune Aunis Atlantique et Aunis Sud			
		4.1.3.3 Répartition spatiale des prélèvements en eau	Ajout des eaux provenant d'autres bassins	
		4.2.1 Contexte	Ajout du 4.2.1.1 Un rapide point historique charentais jusque 2000	
		4.2.2 Les captages sur le bassin du Curé	Précisions sur les DUP Précisions sur le volume prélevé par l'AEP en 2009	
		4.2.4 L'assainissement	Actualisation des données + ajout des volumes traités annuels	
		4.2 L'alimentation en eau potable	Ajout du 4.2.5 Les piscines privatives	
		4.3.1 Le tourisme	Actualisation des données	
		4.3.2.2 Les zones de baignades	Actualisation des données	
4.3.2.4 La chasse	Précision d'éléments sur les tonnes de chasse	4.3.2.4 La chasse	Précisions sur l'utilisation des tonnes de chasse	
5.2 Prélèvements en eau de l'industrie	Actualisation des données prélèvements (SIMAFEX)	5.1 L'activité industrielle sur le bassin du Curé	Ajout d'un focus sur le port atlantique La Rochelle	
6.1 La conchyliculture	Ajout des données vendéennes			
6.1.3 Besoins en eau de la conchyliculture	Précisions apportées par le PNM dans son plan de gestion			
6.2 La pêche professionnelle	Ajout du grand port maritime de La Rochelle			
7 L'activité agricole sur le bassin du Curé	Actualisation des données avec le RGA 2020 Ajout des données RGA 1955			
		7.1.1 Un rapide point historique au XXème siècle	Précisions	
7.3.2 Les productions végétales : assolement et évolution	Ajout des rotations de cultures	7.3.2 Les productions végétales : assolement et évolution	Ajout du cas des périmètres de protection rapprochée (PPR) de captage du territoire	
7.5.2.2.1 Cultures irriguées	Ajout du 7.5.2.2.1.1 Analyse par le RGA Modification du 7.5.2.2.1.2 Analyse par les données OUGC			
		7.5.2.3.1 Evolution des volumes depuis les années 2000	Ajout du volume autorisé hivernal	
7.5.2.3.4 Volumes par exploitations	Ajout d'une analyse de l'évolution de la répartition des irrigants selon leurs volumes autorisés			
7.5.2.3 Volumes d'irrigation	Ajout du 7.5.2.3.5 Règles de répartition des volumes			
7.5.2 L'irrigation sur le bassin	Ajout du 7.5.2.5 Les projets de réserves existants sur le bassin du Curé			

Résolution initiale : « *Le COPIL du 30/03/2023 valide le document d'état des lieux technique du PTGE du Curé, dans sa version actuelle ; ce qui clôture la phase Etat des lieux du processus et démarre la phase de Diagnostic* ».

Résolution mise au vote : « *Le COPIL du 30/03/2023 valide le document d'état des lieux technique initial du PTGE du Curé, en l'état actuel des connaissances et démarre la phase de Diagnostic* ».

Pot

Avec le concours financier :

- De l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Du Département de la Charente-Maritime
- Du Programme Régional de Développement Agricole et Rural (PRDA)



*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*



Financé
par



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*